



TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

Règlement de fonctionnement à conserver par la famille

Les TAP sont gratuits et non obligatoires. Par délégation des conseils municipaux, ils sont organisés par le centre social de la vallée de l'Authre, afin de mutualiser les moyens. Ils ont pour but d'amener les enfants à découvrir de nouvelles activités. **Début des TAP le 19 septembre 2022.**

ECOLE DE NAUCELLES	
Coordinatrice des TAP : Marion ROQUES	
Référent TAP à l'école : Nicolas RABHI	
Pour les maternelles, s'adresser à Corinne Espalieu.	
PUBLIC	Les enfants du groupe scolaire de Naucelles
LIEU	Naucelles : école, salle culturelle, buron, bibliothèque, gymnase, salle seniors.
HORAIRES TAP	Le mardi de 15h45 à 17h15 Le jeudi de 15h45 à 17h15
INSCRIPTIONS	Inscriptions : en septembre ou avant chaque petite vacance scolaire. Inscription sur les 3H obligatoires (aucun enfant n'est autorisé à quitter les TAP en cours d'activité) pour les enfants du primaire. Concernant la maternelle, possibilité de ne pas être présents sur les deux jours des TAP. Pour cela, merci de bien cocher le jour de fréquentation sur le dossier ci-joint. <i>Des dérogations peuvent être accordées pour les rendez-vous médicaux et les situations familiales exceptionnelles, après avoir signée une décharge auprès de Corinne ESPALIEU ou Nicolas RABHI.</i> Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont priorité sur les TAP. Si le dossier famille n'est pas retourné dans les temps (avant le 6 septembre), votre enfant ne sera pas inscrit. Aucune inscription possible en cours de période. Si vous ne souhaitez pas inscrire votre enfant au TAP, une garderie est mise en place par la Mairie de Naucelles. Du 1 septembre au 16 septembre 2022, une garderie payante sera assurée par la mairie les mardis et jeudis de 15h45 à 17h15. <u>Documents à fournir</u> : Afin de simplifier les démarches, un document unique famille (centre social/mairie) a été élaboré et devra être retourné au centre social <u>avant le 6 septembre 2022.</u>
ACTIVITES	Les programmes d'activités seront consultables pendant les vacances scolaires sur le site du centre social, de la Mairie. Des activités variées permettront aux enfants de « Mieux Vivre Ensemble », de favoriser « L'accès à la culture » et d'aborder les notions de citoyenneté et d'environnement. Il est demandé aux parents de fournir aux enfants une tenue adaptée à chaque activité. Les enfants auront la possibilité de se changer à l'école.

ABSENCES	Lorsque votre enfant est absent de l'école, l'équipe enseignante est chargée d'en informer Corinne Espalieu ou Nicolas Rabhi. Lorsque votre enfant est présent en classe, mais absent en TAP, n'oubliez pas de signer une décharge auprès de Corinne Espalieu ou Nicolas Rabhi ou si cette absence exceptionnelle est prévue : vous pouvez nous envoyer un mail sur centre.social.vallee.authre@csiva.fr.
GOUTER	Un temps de goûter sera proposé aux maternelles et aux primaires. Les parents peuvent donc fournir un goûter.
L'EQUIPE D'ANIMATION	Une coordinatrice ; Marion ROQUES en lien avec le responsables des TAP à l'école : Nicolas RABHI - Le personnel communal - Des animateurs du centre social - Des intervenants qualifiés - Des bénévoles <u>Taux d'encadrement</u> : 1 animateur pour 14 mineurs de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans

REGLES DE VIE

Les règles de vie sont en lien avec les décisions du conseil d'école et applicables durant les temps extra scolaire (garderie, restauration scolaire, TAP)

COMPORTEMENT	- Respect mutuel entre les animateurs et les enfants, du matériel et des consignes - Vocabulaire et tenue adaptés
SANCTIONS	En cas de non-respect de l'ensemble des règles de civilité, des sanctions seront mises en place : - Avertissement aux parents en cas d'incivilité - Exclusion de l'activité après trois avertissements